

La notice de renseignement d'urbanisme indique si une parcelle appartient à l'un des **Secteurs d'Information sur les Sols** arrêtés par le Préfet de la Région Ile-de-France le 13 janvier 2020.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

La liste des secteurs d'information sur les sols et la description de leurs effets sont annexées au Plan Local d'Urbanisme de Paris.

Pour en savoir plus :

- Consulter le Titre IX des annexes du [Plan Local d'Urbanisme](#) de Paris.
Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Annexes du PLU ».